REPUBLIQUE TOGOLAISE

- -

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES FORESTIERES

- -

COORDINATION NATIONALE REDD+

- -

Projet de soutien à la préparation à la Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+)

- -

Ateliers régionaux d'auto -évaluation participative du processus de préparation du Togo à la REDD+ avec les différentes catégories de parties prenantes.

Rapport synthèse des 06 ateliers régionaux

Composante 1 : Appui aux dispositifs nationaux de gestion de la préparation

Activités A13C1 du PTBA 2021

Financement : Don FCPF TF 0A8880 administré par le groupe de la Banque mondiale

Juin 2021

1. Mise en situation

1.1. Contexte et justification

Le Togo met en œuvre, depuis 2015, son plan de préparation à la REDD+ avec l'appui des partenaires techniques et financiers, principalement le fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) à travers la Banque mondiale. A ce jour, le pays a fait d'énormes progrès dans ce processus et des acquis importants sont enregistrés. En effet, le Togo s'est doté d'une stratégie nationale REDD+ assortie d'un plan d'actions, des instruments de sauvegardes requis pour gérer d'éventuels risques environnementaux et sociaux ainsi que des outils d'appui à la gouvernance carbone, notamment le mécanisme de gestion des plaintes et le mécanisme de partage des bénéfices. L'ensemble de ces documents a été approuvé par le comité national REDD+ lors de sa réunion du 27 novembre 2020 puis adopté par le gouvernement, en conseil des ministres en mars 2021. Il a également élaboré son niveau d'émission des forêts qui est validé par la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques.

Ce processus a été analytique, participatif, itératif et inclusif en impliquant toutes les parties prenantes, dans le diagnostic de la situation actuelle et le choix des options stratégiques, ainsi que les mécanismes opérationnels de mise en œuvre des actions programmées.

Le Togo s'est fixé l'objectif de finaliser ses travaux de préparation à la REDD+ au 31 décembre 2021. Pour collecter les données et les informations nécessaires, en vue d'élaborer le rapport final de préparation (R-package) à soumettre au FCPF, la coordination a organisé 06 ateliers régionaux de consultation et de concertation avec les acteurs. Ces ateliers régionaux d'auto - évaluation participative du processus de préparation à la REDD+, se sont déroulés du 03 au 21 mai 2021 et ont regroupé, dans chaque région 05 catégories de parties prenantes : i) les autorités administratives, communales et locales ; ii) les acteurs des services techniques déconcentrés ; iii) les acteurs des organisations de la société civile ; iv) les acteurs du secteur privé et ; v) les professionnels des médias.

1.2. Rappel des objectifs de l'atelier

Ces ateliers visaient à collecter les informations et de recueillir les appréciations des acteurs régionaux en vue « d'élaborer le dossier préparatoire ou le R-Package ». Les ateliers ont permis aux acteurs de mesurer le chemin parcouru dans le cadre du processus, les acquis enregistrés, les difficultés rencontrées puis de formuler des recommandations pour la suite.

De manière spécifique, ces ateliers régionaux ont permis de :

- Faire, avec les acteurs régionaux, le point sur l'état de préparation du Togo à la REDD+, analyser les principaux acquis ;
- Echanger, avec les acteurs régionaux, sur les 34 critères du cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF ;
- Identifier et analyser avec les parties prenantes les points forts et les points faibles ;
- Identifier avec les parties prenantes les activités à mener pour améliorer les points faibles et/ou pour consolider les points forts.

1.3. Rappel des résultats attendus de l'atelier

Les résultats suivants ont été atteints à l'issue de chaque atelier régional, par catégorie de parties prenantes :

- Les acteurs ont fait le point sur de l'état de préparation du Togo à la REDD+ et ont analysé les principaux acquis enregistrés dans le cadre du processus, les forces et les faiblesses;
- Les acteurs se sont appropriés des 34 critères du cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF ;
- Les points forts et les points faibles ont été identifiés et analysés pour chacune des sous-composantes du processus REDD+ ;
- Les activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts ont été identifiées pour la suite du processus.

2. Déroulement des travaux des ateliers régionaux

Dans chaque région, l'atelier s'est déroulé en 02 jours.

- **Première journée** : consultations, discussions et échanges avec 03 catégories de parties prenantes : i) les autorités administratives, communales et locales ; ii) les acteurs du secteur privé et ; iii) les professionnels des médias.
- **Deuxième journée** : consultations, discussions et échanges avec 02 catégories de parties prenantes : i) les acteurs des services techniques déconcentrés et ; ii) les acteurs des organisations de la société civile.

Outre la cérémonie d'ouverture (le premier jour) et de clôture (le deuxième jour), les travaux de chaque journée se sont déroulés en 03 étapes :

- Les communications introductives ;
- Les travaux de groupes par catégorie d'acteurs ;
- Le partage des résultats et conclusions des travaux de groupes en plénière.

2.1. La cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture a été marquée dans chacune des régions par :

- **Le mot de bienvenue par le maire de la commune d'accueil** : le maire ou son représentant a souhaité une cordiale bienvenue à tous les participants puis un bon séjour dans la commune. Il a, pour terminer, convié les uns et les autres à des échanges fructueux.

- **Le mot introductif du coordinateur national REDD+** : il a rappelé le contexte de l'atelier puis s'est réjoui des acquis enregistrés dans le cadre du processus REDD+ et qui sont à mettre à l'actif de tous les acteurs impliqués. Il a poursuivi en précisant que l'autoévaluation participative de la préparation à la REDD+, objet de la présente rencontre, doit se faire conformément au cadre d'évaluation défini par le FCPF et qui est commun à tous les pays REDD+. Le coordonnateur a invité les acteurs à s'approprier du processus REDD+ car l'exercice d'autoévaluation, sera suivi de l'évaluation indépendante qui sera conduite par un panel d'expert technique du Fonds de Partenariat pour le Carbonne Forestier (FCPF). Il a enfin convié les participants à prendre une part active aux travaux.

- **L'allocution d'ouverture de l'atelier par le préfet** : en ouvrant les travaux de l'atelier, le préfet ou son représentant a souligné l'importance de la rencontre qui vise à mesurer le chemin parcouru dans le processus de préparation du Togo à la REDD+, à identifier les forces et les faiblesses puis à formuler des orientations pour la suite. Pour ce faire, il a exhorté les participants à une attention particulière et à prendre une part active aux

travaux car la suite du processus REDD+ dépend des résultats et conclusions de la présente rencontre de consultation et d'auto-évaluation participative. Il a enfin exprimé sa gratitude aux partenaires techniques et financiers, en l'occurrence la Banque mondiale, qui accompagnent le Togo dans son processus de préparation à la REDD+.

2.2. Les communications

Deux communications introductives ont été présentées par le coordonnateur national adjoint REDD+. La première communication a porté sur la **s**ynthèse de l'avancement global des activités de préparation à la REDD+ au Togo et la deuxième communication est relative au cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF.

La première présentation a permis de rafraîchir la mémoire des participants afin de les permettre de disposer des informations actualisées nécessaires et utiles pour pouvoir faire une évaluation objective et réaliste. Les éléments ci-après ont été abordés dans cette présentation :

- Les motivations d'adhésion du Togo au mécanisme REDD+ et au fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) ;
- Les principales phases du processus REDD+ ;
- Les objectifs poursuivis, les résultats attendus et les principales activités à réaliser dans la phase de préparation à la REDD+ (1ère phase du processus) dans laquelle se trouve pour l'instant le Togo ;
- Les piliers de la REDD+ ;
- Les principales activités réalisées et les principaux acquis enregistrés jusqu'à ce jour par composante ainsi que les défis à relever.

Quant à la deuxième présentation, elle a permis de partager et d'échanger avec les participants sur le cadre d'évaluation de préparation à la REDD+ du FCPF qui est un cadre commun à tous les pays REDD+. Le processus participatif d'auto – évaluation se base sur ce cadre qui comporte 34 critères. Dans le souci de permettre aux participants de s'approprier ce cadre et d'avoir une compréhension harmonisée des critères, chaque critère ainsi que la/les question(s) de diagnostic y afférente(s) ont été présentés, expliqués et discutés. Il en est de même de l'échelle à 04 degrés avec un code couleur utilisée pour apprécier le progrès réalisé au niveau critère.

3	**Progrès substantiels (couleur verte)**	**Niveau d'avancement *« Très satisfaisant »***
2	**Bonnes avancées (Couleur jaune)**	**Niveau d'avancement *« satisfaisant »***
1	**Plus d'efforts requis (couleur orange)**	**Niveau d'avancement *« Nécessitant des améliorations »***
0	**Absence de progrès (couleur rouge)**	***« Manque de progrès »***

2.3. Les travaux de groupes

Après les 02 communications, les parties prenantes conviées pour la journée se sont réparties en groupes pour évaluer et analyser, pour chaque sous – composante, les points forts, les points faibles et les activités à mener pour améliorer les points faibles ou pour consolider les points forts.

Pour rappel, dans chaque région, l'atelier s'est déroulé en 02 jours. La première journée a été consacrée aux discussions et échanges avec 03 catégories de parties prenantes : i) les autorités administratives, communales et locales ; ii) les acteurs du secteur privé et ; iii) les professionnels des médias. Pour la deuxième journée, les discussions et échanges ont été faites avec 02 catégories de parties prenantes : i) les acteurs des services techniques déconcentrés et ; ii) les acteurs des organisations de la société civile.

Ainsi, pour la première journée de l'atelier il y a eu 03 groupes et le deuxième jour de l'atelier, 02 groupes (01 groupe par catégorie d'acteurs). L'équipe de la coordination nationale a assuré la facilitation des travaux de groupes dans chaque région et l'élaboration de la synthèse nationale pour chaque catégorie d'acteurs. Pour ce faire, une personne a été responsabilisée par catégorie d'acteurs.

Groupes de travail du premier jour de l'atelier

- **Groupe des autorités administratives, communales et locales** : ce groupe comprend les secrétaires généraux des préfectures, les maires et les chefs cantons. La facilitation des travaux de ce groupe (dans toutes les régions) a été assurée par le Responsable des Affaires Juridiques et des Evaluations Environnementales et Sociales Stratégiques (RAJ -EESS). Il s'est également chargé de faire la synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations de cette catégorie d'acteurs.
- **Groupe des acteurs du secteur privé** : il est composé des représentants des organisations des producteurs, de la plateforme des propriétaires de forêts privées et communautaires et du réseau des pépiniéristes. La facilitation a été assurée par l'assistante au responsable MRV/SE. Elle a également fait la synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations des acteurs du secteur privé.
- **Groupe des professionnels des médias** : la facilitation des travaux du groupe et la production de la synthèse nationale des consultations de ce groupe ont été assurées par le Responsable information, éducation et communication.

Groupes de travail du deuxième jour de l'atelier

- **Groupe des acteurs des services techniques déconcentrés** : il est composé des représentants des différents services techniques déconcentrés dans la région. La facilitation des travaux du groupe et la production de la synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations de cette catégorie de partie prenante ont été assurés par le responsable de la cellule MRV/SE.
- **Groupe des acteurs des organisations de la société civile** : ce groupe comprend les représentants des ONG, des organisations de femmes (consortium femmes REDD+ Togo) ; des organisations de jeunes (conseil national de la jeunesse) ; des organisations des personnes handicapées (fédération togolaise des associations des personnes handicapées, organisation nationale pour l'accessibilité, le travail et l'emploi des personnes handicapées du Togo). Le spécialiste en développement social a assuré la facilitation des travaux du groupe et la production de la synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations.

Les groupes ont fait leur évaluation et donné leur appréciation et avis en se basant sur : i) les objectifs poursuivis, les résultats attendus et les activités à réaliser dans cette phase de préparation du Togo à la REDD+ ; ii) les activités effectivement réalisées, les résultats obtenus/acquis enregistrés ; iii) l'approche méthodologique adoptée pour la conduite des activités du processus et pour l'obtention des résultats.

Dans les régions, l'évaluation et l'appréciation des parties prenantes ont porté principalement sur les 06 aspects ci-après :

- Le dispositif institutionnel et les organes mis en place pour gérer le processus de préparation à la REDD+ ;

- La sensibilisation, la participation et la consultation des parties prenantes dans le cadre des activités du processus ;
- L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'actions ;
- La réalisation de l'évaluation environnementale et sociale stratégique, la préparation des instruments de sauvegardes ;
- L'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes ;
- L'élaboration du mécanisme de partage des bénéfices.

Pour chaque aspect, les parties prenantes ont identifié les points forts, les points faibles puis proposer des actions à mettre en œuvre pour améliorer les points faibles et/ou pour consolider les points forts.

2.4. Le partage des résultats et conclusions des travaux de groupes en plénière

A l'issue des travaux de groupes, chaque catégorie d'acteurs a partagé ses résultats et conclusions avec les membres des autres catégories de parties en plénière. Chaque groupe a apporté des explications et des éléments justificatifs de son appréciation. Dans les échanges, un accent a été mis sur les points faibles et les actions proposées par chaque catégorie d'acteurs pour améliorer les point faibles et/ou consolider les points forts.

3. Synthèse de la participation aux ateliers régionaux

Les 06 ateliers régionaux ont mobilisé au total 570 participants (472 hommes et 98 femmes) contre une prévision de 592 personnes, soit un taux de participation de 96,28%. Le taux de participation le plus élevé a été enregistré à Kara (100%) et le taux le plus faible à Tsévié (91,59%). Les détails de la participation par région sont consignés dans le tableau ci-dessous :

Le taux moyen de participation des femmes est de 17, 19%. Le taux le plus élevé de participation des femmes a été enregistré à Kpalimé (25,32% des participants) et le taux le plus faible à Dapaong (12,24% des participants). Les détails de la participation des femmes par atelier sont consignés dans le tableau ci-dessus.

Région	Dates et lieux	Nombre de participants				Taux de participation (%)
		Prévu	Réalisé			
			Homme	Femme	Total	
Savanes	4 et 5 mai 2021 à l'hôtel Dapaong ville	100	86	12	98	98%
Kara	6 et 7 mai 2021 à l'hôtel Etoile de Kozah	106	87	19	106	100%
Centrale	10 et 11 mai à l'hôtel central de sokodé	97	78	16	94	96,91%
Plateaux – Est	14 mai 2021 à l'évêché d'Atakpamé	98	83	12	95	96,94%
Plateaux – Ouest	17 et 18 mai 2021 à l'hôtel 30 août de kpalimé	84	59	20	79	94,05%
Maritime	20 et 21 mai 2021 à l'hôtel Melis Opéra de tsévié	107	79	19	98	91,59%
TOTAL		592	472	98	570	96,28%

4. Synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations avec les catégories d'acteurs consultés

4.1. Par rapport au dispositif institutionnel et aux organes de gestion du processus

	Catégorie d'acteurs consultés	Synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations
1	Autorités administratives, communales et locales	Les autorités administratives, communales et locales au niveau des régions ont relevé que les organes de gestion du processus de préparation à la REDD+ sont effectivement mis en place par le décret N° 2016-007/PR du 25 janvier 2016 relatif aux organes de gestion de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) au Togo à savoir le Comité National REDD+, le Groupe National de Travail REDD+ et la coordination nationale REDD+ ; ces organes sont opérationnels et travaillent de manière transparente et efficace conformément aux attributions qui leur sont fixées par le décret. Ces organes de gestion ont travaillé de manière responsable et transparente (diffusion des documents, rapports d'activités et PV à travers différents canaux de communication) en direction des différentes parties prenantes. Ils tiennent leurs réunions suivant les dispositions du décret et ces réunions sont matérialisées par les rapports et PV de travail : ce qui dénote un engagement politique dans le processus REDD+ au plus haut niveau de l'Etat. Cependant, les autorités ont relevé que la Commission nationale de développement durable (CNDD), n'est pas opérationnelle du fait que le SP n'a pas encore été nommé, elles recommandent que la Commission nationale de développement durable soit opérationnalisée et que les CCDD soient mises en place dans toutes les communes.
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	Le dispositif de préparation et de mise en œuvre de la REDD+ est mise en place et fonctionne de manière satisfaisante et efficace. Un apport de financement à travers des projets pilotes ou de mise en œuvre de la stratégie nationale permettra de renforcer et rendre ces structures plus durables.
3	Acteurs des organisations de la société civile	Les dispositifs nationaux de gestion de la REDD+ sont effectivement mis en place avec un mandat clairement défini. Les organes mis en place ont fonctionné dans la transparence et conformément à leur mandat. Les acteurs de la société civile concluent que globalement, le niveau d'avancement de la sous-composante 1a est satisfaisant. Toutefois, ils relèvent que les Commissions Communales de Développement Durable (CCDD) ne sont pas encore mises en place dans toutes les communes. ils suggèrent d'accélérer le processus de mise en place et d'opérationnalisation des CCDD dans les 117 communes du Togo.
4	Acteurs du secteur privé	Le processus de préparation à la REDD+ a mis en place un dispositif dont le fonctionnement est ***très satisfaisant***.

		En effet un dispositif interministériel et multi-sectoriel, solide acceptable cohérent itératif et fonctionnel avec un mandat bien défini est mis en place pour conduire le processus. Ce dispositif est composé des organes décisionnels, de coordination et de supervision de la préparation au niveau national dont les actions sont relayées par des sous-organes au niveau régional et préfectoral. Ces derniers collaborent avec les différentes plateformes des groupes organisés des acteurs et assurent leur supervision technique. Ces différentes plateformes des groupes organisés sont plus en contact avec les populations locales à la base qu'elles appuient dans le processus.
5	Professionnels des médias	Les organes et les plateformes créés sont fonctionnels et accompagnement le processus REDD+ conformément à leurs mandats.

4.2. Par rapport à la sensibilisation, la participation et la consultation des parties prenantes

	Catégorie d'acteurs consultés	**Synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations**
1	Autorités administratives, communales et locales	**Au sujet de la sensibilisation**, les autorités administratives, communales et locales ont relevé que les ateliers d'information et de sensibilisation sur le processus , les objectifs , les rôles et responsabilité des parties prenantes à la REDD+ ont été suffisamment organisés au profit de toutes parties prenantes (OSC, des organisations de femmes , des personnes handicapées, des organisations des jeunes, de la chefferie traditionnelle, des services techniques de l'Etat, du secteur privé des forêts, des pépiniéristes, des communes, des gestionnaires des forêts sacrées, des médias journalistes) : ces rencontres ont permis à tous ces acteurs de comprendre le processus REDD+, leur rôle et responsabilité, de s'engager et de s'impliquer activement dans le processus de façon coordonnée et concertée. **Pour la participation**, les autorités ont constaté aussi que la participation des acteurs s'est faite à travers des ateliers de consultation et de validation organisées aux niveaux local, préfectoral, régional et national. Ces consultations ont permis aux parties prenantes d'exprimer leur avis et préoccupations sur les différentes activités ci-après dans le cadre du processus :(i) la réalisation des études thématiques et l'identification des moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, (ii) la préparation de la stratégie nationale REDD+ (définition, sélection et hiérarchisation des options stratégiques), l' évaluation environnementale sociale stratégique (évaluation des impacts potentiels, élaboration des instruments de sauvegardes requis), (iii) la préparation du mécanisme de gestion des plaintes, (définition, des plaintes éligibles, le dispositifs et organes de gestion des plaintes) (iv)élaboration du mécanisme de partage de bénéfices (définition des option juridiques, institutionnelles…).

		En ce qui concerne l'engagement, les autorités ont relevé aussi que les parties prenantes se sont intensément engagées à travers les activités d'information et de renforcement des capacités qu'elles ont elles-mêmes exécutées avec l'appui technique et financiers du projet notamment : la Coordination Nationale des Organisations de la Société Civile pour un Développement Durable (CNODD) qui a organisé des activités de sensibilisations à l'endroit des organisations membres des trois (03) faîtières Nationales (FONGTO, UONGTO et FNR) ; le Consortium Femmes-REDD+ (CF-REDD+) qui a organisé plusieurs activités de sensibilisation au profit des organisations des femmes sur leur rôle et responsabilité dans la préparation et dans la mise en œuvre de la REDD+ au Togo en se basant sur les activités de démonstration ; la Coordination Togolaise des Organisations des Producteurs (CTOP) qui ont sensibilisé les CROPA en ce qui concerne leurs rôle et responsabilités dans le processus REDD+ au Togo, le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) qui a sensibilisé les membres des organisations des jeunes sur leurs rôle et responsabilités dans le processus REDD+ et les opportunités des emplois verts ; le Conseil national des chefs traditionnel du Togo (CNCTT) a organisé dans les cinq (05) régions administratives du Togo des ateliers de sensibilisation et de partage sur les rôles et responsabilités des chefs traditionnels en tant que garant des us et coutumes et sur leurs rôles dans la gestion du foncier dans les communautés locales ; le FETAPH et l'ONATEPH qui ont organisé des ateliers régionaux d'information et de sensibilisation des organisation membres de chacune des fédérations sur la prise en compte des préoccupations des personnes handicapées dans la conduite du processus de préparation et de la mise en œuvre de la REDD+ au Togo ; les propriétaires des Forêts Privées et Communautaires (PFPC) qui ont organisé des ateliers , réunion et séances de travail avec les organisations membres de la plateforme PFPC à savoir l'APPT, l'AVT et le RFCT. **En ce qui concerne la consultation**, les autorités administratives, communales et locales ont constaté que la consultation des parties prenantes s'est faite de façon participative, inclusive à travers les ateliers régionaux et préfectoraux pour la validation des études thématiques, l'élaboration et la validation de la stratégie nationale REDD+, la conduite des évaluations environnementales et sociales qui s'est soldée par l'élaboration de quatre (04) instruments de sauvegardes environnementales et sociales (CGES, PGP, CPR et CP) qui devront encadre a mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, l'élaboration de deux mécanisme de gestion des plaintes (MGP) dont l'un pour la phase de préparation qui est opérationnel et l'autre pour la phase de l ; la conduite de l'étude sur la gouvernance de carbone et le mécanisme de partage de bénéfices (MPB). En outre, Les partie prenantes ont émis leur avis/ préoccupations et doléances qui ont été pris en compte dans la conduite du processus de la préparation (appui des femmes vulnérables, des propriétaires de forêts privées, des planteurs, des pépiniéristes, des agriculteurs…) et dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Les consultations ont été faites à travers plusieurs canaux : radios locales, presses écrites, réseaux

		sociaux, le gongonnage, affiches, le théâtre, dépliants, site web, selon l'accessibilité des parties prenantes. Les différents résultats des consultations ont été partagé et publiés à partir des rapports sur le site WEB de la REDD+. Les rapports de consultation prenant en compte les préoccupations des parties prenantes ont été divulgués auprès de ces dernières et annexés aux documents de consultation.
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	Les consultations ont été menées de façon participative, inclusive et transparente et les parties prenantes se sont engagées de façon active dans le processus de préparation du TOGO à la REDD+. Toutefois des actions de sensibilisations doivent se poursuivre pour toucher plus d'acteurs surtout au niveau local.
3	Acteurs des organisations de la société civile	L'élaboration et l'opérationnalisation de la stratégie de communication à travers l'utilisation de divers canaux de communication à facilité la sensibilisation et la diffusion de l'information. Les parties prenantes ont participé activement au processus de préparation à la REDD+ à travers leurs consultations, cette participation est facilitée et relayée par les plateformes qui coordonnent les actions de sensibilisation et de mobilisation sur le terrain. Les acteurs de la société civile estiment que la sous-composante 1b a atteint un niveau d'avancement globalement très satisfaisant. Néanmoins, il est important de poursuivre les sensibilisations pour consolider les acquis et toucher davantage les localités qui ne le sont pas encore.
4	Acteurs du secteur privé	La consultation, la participation et la sensibilisation des acteurs au cours de la phase de préparation au processus REDD+ a été ***satisfaisante***. Les acteurs ont été suffisamment sensibilisés sur le processus REDD+ au cours de la phase de préparation à travers les ateliers d'information et de formation. C'est ce qui a suscité leur engouement et leur adhésion à travers une participation massive et active à tous les niveaux et à chaque étape du processus. A travers cette participation, les avis acteurs ont été recueillis et pris en compte dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, la conduite de l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS), l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes et recours (MGP), et du mécanisme de partage des bénéfices (MPB), lors les ateliers de consultation et restitution. Cependant, il a été remarqué une faible participation de la population à la base due à l'insuffisance de la sensibilisation sur le processus à leur niveau. Pour cela, les acteurs du secteur privé dans les régions du Togo suggèrent que la sensibilisation sur le processus REDD+ se poursuive et qu'elle soit plus intensifiée auprès de cette couche de la population.
5	Professionnels des médias	Les sensibilisations ont apporté des informations aux parties prenantes, ce qui leur a permis de prendre conscience et de s'engager résolument dans le processus REDD+.

4.3. Par rapport à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'actions

	Catégorie d'acteurs consultés	Synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations
1	Autorités administratives, communales et locales	Il existe une banque de données/d'informations fiables et accessibles sur les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts : la conduite de neuf (09) études analytiques/thématiques et trois études transversales ont permis d'avoir entre autres des informations sur les facteurs/causes de dégradation des forêts et de voir quelle est la contribution du secteur forestier à l'économie nationale. Les résultats de ces études, validés de façon participative et inclusive, ont été exploités pour élaborer les versions successives de la stratégie nationale REDD+ et de son plan d'action. Les 04 axes et 25 options stratégiques retenus dans la stratégie nationale ont été définies, priorisés et hiérarchisés de façon participative et inclusive avec l'ensemble des catégories des parties prenantes à travers les ateliers de consultations aux niveaux local, régional et national. Les options stratégiques de la REDD+ ont fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale stratégique au niveau local, régional et national. Les conclusions et les résultats de cette évaluation ont permis d'affiner les options stratégiques de la version n°1 et de produire la version n°2. L'évaluation participative avec les acteurs confirme que les options stratégiques REDD+ sont définies et hiérarchisés de façon participative et inclusive avec l'ensemble des parties prenantes à travers des consultations. Les options stratégiques, définies en concertation avec l'ensemble des secteurs concernés, intègrent déjà dans leur politique la dimension de durabilité et de la REDD+ (agroforesterie au niveau du secteur agricole, la politique des espaces vert pour le secteur de l'urbanisme, la création de l'AT2R du secteur énergie). Selon ces autorités, toutes les versions ont été validées par l'ensemble des parties prenantes à travers les ateliers préfectoraux et régionaux et que la diffusion de la stratégie nationale et du plan d'action REDD+ a été suffisamment faite auprès des parties prenantes à travers plusieurs canaux : documentaires audio-visuels, des reportages presses écrites et en ligne, radios, télévisions, des émissions radiophoniques, des tournées de sensibilisation en art vivant (théâtres courts, contes, enregistrés et rediffusés) sur la REDD+. Ces activités médiatiques et artistiques ont contribué à une prise de conscience de la population sur la nécessité de promouvoir la protection de l'environnement et de lutter contre la dégradation et la Préparation du mécanisme de gestion des plaintes.
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	La formulation de la stratégie nationale REDD+ a été faite sur la base des causes DDF identifiées à travers des études analytiques qui ont couvert tous les secteurs. Les options stratégiques ont été priorisées de façon consensuelle et ces options stratégiques sont prises en compte dans diverses politiques sectorielles En termes de cadre de mise en œuvre, tous les outils sont formulés sauf le registre national REDD+ dont le processus est en cours.

3	Acteurs des organisations de la société civile	En prélude à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, des études diagnostiques ont été réalisées pour comprendre les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Les résultats de ces études ont permis d'élaborer la stratégie nationale REDD+ dans une démarche participative, inclusive et itérative à travers les différents ateliers de consultations et de validations. Les acteurs de la société civile constatent avec satisfaction que la composante 2a a atteint un niveau d'avancement très satisfaisant. Le défi majeur qu'il convient de relever par rapport à cette sous-composante est la mobilisation des ressources pour mettre en œuvre la stratégie nationale REDD+. L'évaluation environnementale sociale et stratégique (EESS) a été réalisée dans une approche participative et inclusive. Elle a recueilli les préoccupations des parties prenantes sur les différentes options stratégiques de la première version de la Stratégie nationale REDD+. Ces options stratégiques ont été analysées et affiner lors des consultations. L'EESS a identifié les risques et bénéfices attendus des options pour établir le degré de faisabilité de chaque option stratégique et proposer les mesures d'atténuation. Les acteurs de la société civile concluent que le niveau d'avancement de la sous-composante 2b est satisfaisant. Cependant, ils relèvent que le Togo ne dispose pas encore d'un cadre juridique qui règlemente les EESS. Ils proposent à cet effet qu'un plaidoyer soit fait pour l'adoption et l'opérationnalisation du décret EESS en cours d'élaboration.
4	Acteurs du secteur privé	Les acteurs du secteur privé dans les régions du Togo sont ***très satisfaits*** de la démarche méthodologique adoptée pour élaborer la stratégie nationale REDD+. Cette démarche méthodologie a abouti à une stratégie nationale solide, cohérente et acceptée de tous car élaborée avec la participation de tous les acteurs et la prise en compte de leurs avis. L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ s'est basée sur les études diagnostiques qui ont été conduites de manière ***très satisfaisante*** car ont impliqués tous les acteurs à tous les niveaux. Il s'agit de neuf (09) études thématiques qui ont permis d'identifier les différents facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ; de les classer et les regrouper en causes directes et indirectes sous quatre (04) grands axes dans la stratégie nationale REDD+ (trois (03) axes consacrés aux causes directes et un axe aux causes indirectes ou sous-jacentes dénommé axe transversale). Sur la base des causes identifiées, des solutions ont été proposées sous forme de grandes actions à mener sous chaque axe stratégique, afin de réduire ou éliminer ces causes. Les acteurs du secteur privé dans les différentes régions du Togo, sont ***très satisfaits*** des vingt-cinq (25) options stratégiques retenues dans la stratégie nationale REDD+. Cette satisfaction est due au fait que ces options qui sont les grandes actions à mener pour réduire les causes de déforestation et de dégradation des forêts au Togo, ont été identifiées par les acteurs qui ont tenu compte des particularités de leur milieu respectif.

		En effet, les quatre axes identifiés à l'issus des études diagnostiques, ont été hiérarchisés par ordre de priorité ; ainsi que les options stratégiques au niveau de chaque axe en tenant compte des actions prioritaires à mener. A travers l'évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels qui pourraient provenir de la mise en œuvre des actions identifiées, les meilleures options stratégiques (au total 25 dont cinq (05) au niveau de l'axe 1, neuf (09) au niveau de l'axe 2, trois (03) au niveau de l'axe 3 et huit (08) au niveau de 4) ont été retenues de manière participative avec les acteurs.
5	Professionnels des médias	La stratégie nationale REDD+ a été élaborée à travers une démarche participative, inclusive, itérative et adoptée par le gouvernement démontrant ainsi l'engagement et la volonté politique des plus hautes autorités du pays. La protection de l'environnement et de lutter contre la dégradation et la déforestation des écosystèmes forestiers est une réalité.

4.4. Par rapport à la réalisation de l'évaluation environnementale et sociale stratégique / la préparation des instruments de sauvegardes

	Catégorie d'acteurs consultés	**Synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations**
1	Autorités administratives, communales et locales	L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été réalisée de façon inclusive suivant une approche itérative avec la participation de toutes les parties prenantes et a permis d'élaborer et de valider les instruments de sauvegardes requis (CGES, PGP, CPR, CP) : les parties prenantes ont procédé à l'évaluation des impacts positifs et négatifs potentiels des options stratégiques de la version 1 de la stratégie nationale REDD+ à travers les ateliers préfectoraux, régionaux et national ; les résultats de cette évaluation ont permis d'améliorer la version 1 pour élaborer la version 2 à travers les ateliers préfectoraux, régionaux et national (Reformulation ou suppression de certaines options préalablement retenues dans la version 1 de la stratégie nationale REDD+), l'EESS a permis d'apprécier la faisabilité des options stratégiques retenues au plan environnemental, social et économique. Les résultats de l'évaluation de cette deuxième version ont permis de produire la version définitive pour validation, et l'élaboration d'un projet de décret portant conduite des EESS au Togo. L'EESS permettra la mise en œuvre sécurisée de la stratégie nationale REDD+. Les autorités administratives, communales et locales dans les régions ont constaté qu'il a été mis en place un cadre pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+. Ce cadre se traduit par l'élaboration du Cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) qui intègre : le plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES), le plan de gestion du suivi environnemental (PGSE), le plan de renforcement des capacités (PRC) et le cadre de gestion du patrimoine culturel (CGPC).
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	En matière de conduite des sauvegardes et de la production de ces outils et du cadre de leur mise en œuvre pour une bonne conduite de la stratégie nationale REDD+, les efforts sont suffisamment faits

		toutefois des actions de renforcement de capacités doivent se poursuivre pour une meilleure appropriation.
3	Acteurs des organisations de la société civile	L'EESS a permis d'établir la situation de référence avant REDD+, d'approfondir l'analyse sur les impacts négatifs potentiels, de proposer les mesures d'atténuation, d'élaborer et d'intégrer les instruments de sauvegardes (CGES, PGP, CPR, CP) dans la stratégie nationale REDD+. Deux mécanismes de gestion des plaintes ont été élaborés de façon participative et inclusive pour encadrer la gestion des plaintes. Les acteurs de la société civile estiment que le niveau d'avancement de la sous-composante 2d est très satisfaisant. Cependant, ils relèvent que les organes de gestion des plaintes tels que mis en place actuellement ne facilitent pas l'accessibilité du MGP au niveau des communes et des cantons. Ils suggèrent à cet effet la création des organes de gestion des plaintes au niveau villageois, cantonal, communal. Ils suggèrent également la création d'un numéro vert pour gérer les plaintes et recommandent de poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MGP de la phase de mise en œuvre
4	Acteurs du secteur privé	Les acteurs du secteur privé sont ***très satisfaits*** de la manière dont l'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) a été conduite et également des résultats auxquels elle a abouti. Les options stratégiques retenues dans la stratégie nationale REDD+, sont les résultats de l'évaluation participative (à travers les ateliers de consultations des acteurs) des impacts négatifs et positifs potentiels des options identifiées par les acteurs comme actions à mener pour réduire les causes de déforestation et de dégradation des forêts. Ainsi l'EESS a permis d'affiner les options stratégiques. Afin de prévoir une meilleure gestion d'éventuels risques environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+, le processus de l'EESS a permis d'élaborer des instruments de sauvegarde environnementale et sociale : il s'agit du CGES, PGP, CPR et CP. Les instruments de sauvegarde environnemental et social ne sont pas suffisamment divulgués auprès de tous les acteurs, ce qui fait que les populations à la base ne sont pas informées sur ces instruments. Pour cela, les acteurs du secteur privé proposent qu'une large vulgarisation des instruments de sauvegarde environnementale et sociale soit faites auprès de toute la population impliquée dans le processus.
5	Professionnels des médias	La réalisation de l'EESS a conduit à identifier les impacts potentiels qui ont permis de concevoir la stratégie nationale REDD+ et d'affiner les options stratégiques ;

4.5. Par rapport à l'élaboration du mécanisme de gestion des plaintes

	Catégorie d'acteurs consultés	Synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations
1	Autorités administratives, communales et locales	Il a été a élaboré deux Mécanismes de gestion des plaintes (MGP) : un pour la phase de préparation qui est opérationnels aux niveaux préfectoral, régional et national qui permet de résoudre les conflits, préoccupations, doléances et plaintes et un autre mécanisme qui a été élaboré suivant une approche inclusive et participative dans l'objectif de prévenir, minimiser ou résoudre les préoccupations, plaintes, doléances ou conflits pour la phase de mise en œuvre. Ce processus a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes lors des ateliers de consultation au niveau préfectoral, régional et national.
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	Le cadre de mise en œuvre est assez élaboré de par les différents outils et instruments élaborés. Le MGP est développé pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo. Toutefois il est nécessaire de bien divulguer et partager cet outil pour une meilleure appropriation par les acteurs
3	Acteurs des organisations de la société civile	Deux mécanismes de gestion des plaintes ont été élaborés de façon participative et inclusive par la commission des textes juridiques du MERF en collaboration avec les différents acteurs et partenaires engagé dans le processus REDD+ :i) un MGP de la phase de préparation qui traite des plaintes en lien avec les activités de la phase de préparation ; ii) un MGP de la phase de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ qui a pour champ d'action des activités qui seront menées pendant cette phase, Ces deux MGP ont été élaborés à travers des ateliers de consultation en prenant en compte particulièrement les préoccupations des groupes vulnérables.
4	Acteurs du secteur privé	Ils sont ***satisfaits*** du cadre de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ élaboré d'un commun accord avec les différents acteurs impliqués. Au cours du processus de préparation à la REDD+, des outils ont été élaborés pour encadrer et suivre le processus : il s'agit d'un mécanisme de gestion des plaintes et recours de la phase de préparation à la REDD+, qui est déjà fonctionnel, un mécanisme de gestion des plaintes et recours pour la phase de mise en œuvre. Tous ces outils ont été élaborés de manière participative, inclusive et itérative avec les différents catégories acteurs. Cependant ils sont encore méconnus par la majorité des acteurs à la base qui sont susceptibles d'être les premiers bénéficiaires, ceci à cause de l'insuffisance de la communication sur ces outils. Pour cela, les acteurs du secteur privé dans presque toutes les régions du Togo, proposent que le MGP soit décentralisé au niveau des cantons et villages, et que sa diffusion soit maximisée à ces niveaux.
5	Professionnels des médias	Le MGP a été élaboré comme une directive pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

4.6. Par rapport à l'élaboration du mécanisme de partage des bénéfices

	Catégorie d'acteurs consultés	Synthèse nationale des résultats et conclusions des consultations
1	Autorités administratives, communales et locales	Il existe aussi mécanisme de partage de bénéfices a été élaboré de façon inclusive à travers de vastes consultations, d'un mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices dans le cadre de la REDD+ (MPB). Ce processus a connu la participation de l'ensemble des parties prenantes lors des ateliers de consultation au niveau préfectoral, régional et national. Ce mécanisme permet de faire un partage équitable des bénéfices proportionnellement aux efforts des parties prenantes. C'est un mécanisme qui définit le statut des forêts (forets des particuliers, des communautés, de l'Etat). Ce mécanisme définit le droit d'accès aux forêts.
2	Acteurs des services techniques déconcentrés	Le cadre de mise en œuvre est assez élaboré de par les différents outils et instruments élaborés. Le MPB est développé pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ au Togo et permettra d'assurer la redistribution des avantages qui seront issus des activités REDD+. Toutefois il est nécessaire de bien divulguer et partager cet outil pour une meilleure appropriation par les acteurs
3	Acteurs des organisations de la société civile	Le mécanisme de gouvernance carbone et de partage de bénéfices a été élaboré dans une approche participative et inclusive, à travers de larges consultations pour servir de directive devant encadrer le partage de bénéfice. Cependant, le texte juridique devant encadre la mise en œuvre de ce mécanisme n'est pas encore élaboré. Les acteurs de la société civile estiment que le niveau d'avancement de la sous-composante 2c nécessite des améliorations. Ils suggèrent à cet effet d'élaborer les textes juridiques qui vont encadrer la gestion des fonds carbone et d'assurer la vulgarisation et la diffusion systématiques du MPB à tous les niveaux.
4	Acteurs du secteur privé	Un mécanisme de partage des bénéfices pour assurer la répartition des gains issus du processus, proportionnellement aux efforts des acteurs est élaboré. Il faudra cependant, assurer une large diffusion de ce mécanisme auprès des parties prenantes.
5	Professionnels des médias	Le MPB a été élaboré comme directive pour encadrer la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Conclusion

La synthèse des résultats des 06 ateliers régionaux de consultations des différentes catégories de parties prenantes indiquent clairement que le processus de préparation à la REDD+ s'est déroulé de manière satisfaisante et que le pays est suffisamment prêt pour entamer la deuxième phase dudit processus. Cette posture est confortée par l'adoption de la stratégie nationale par le gouvernement en conseil des ministres le 24 mars 2021 témoignant ainsi l'engagement politique du Togo qui fait de la REDD+ la priorité de l'action gouvernementale.

Le défi majeur que le Togo doit impérativement relever et entrer en douceur dans cette deuxième phase reste la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Dans le souci d'améliorer les faiblesses identifiées lors de l'évaluation mais aussi de consolider les acquis enregistrés, les acteurs suggèrent les pistes suivantes :

- Poursuivre la mise en place et le renforcement des capacités des Commissions Communales de Développement Durable ;
- Poursuivre le plaidoyer pour la nomination du secrétaire permanent de la commission nationale de développement durable (CNDD), en vue de son opérationnalisation complète ;
- Redynamiser et poursuivre l'animation des cadres régionaux et préfectoraux de concertation entre acteurs ;
- Poursuivre et renforcer la communication à l'endroit des différents acteurs, en utilisant différents canaux, afin de maintenir la dynamique et l'engagement ;
- Finaliser et faire le plaidoyer pour l'adoption et l'opérationnalisation du décret EESS en cours d'élaboration ;
- Poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MGP de la phase de mise en œuvre auprès des parties prenantes ;
- Poursuivre la vulgarisation et la diffusion du MPB auprès des parties prenantes ;
- Elaborer le texte juridique qui va encadrer et réglementer le mécanisme de partage de bénéfices au Togo.

Annexes :

- Synthèse nationale et résultats par région des 06 ateliers de consultations avec les autorités administratives, communales et locales
- Synthèse nationale et résultats par région des 06 ateliers de consultations avec les acteurs des services techniques déconcentrés
- Synthèse nationale et résultats par région des 06 ateliers de consultations avec les acteurs des organisations de la société civile
- Synthèse nationale et résultats par région des 06 ateliers de consultations avec les acteurs du secteur privé
- Synthèse nationale et résultats par région des 06 ateliers de consultations avec les professionnels des médias

Clôture de l'atelier

Les travaux de l'atelier ont été clôturés à 15h30 mn par le Coordonnateur National REDD+. Ce dernier a remercié les participants pour leur disponibilité et leur engagement au côté de la coordination nationale depuis le démarrage des activités du processus en 2015. Il s'est ensuite réjoui et a félicité les participants pour les résultats et conclusions de l'atelier. Il a pour terminer convier tous les acteurs à maintenir la dynamique et à se mobiliser pour les prochaines étapes, notamment celles relatives à l'évaluation indépendante du processus, à la recherche et à la mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+.

Annexes

5. **Annexe 1 :** Résultats de l'évaluation et de l'analyse des points forts et des points faibles par critère
6. **Annexe 2 :** Evaluation et analyse du progrès réalisé vis-à-vis des critères du FCPF par les parties prenantes
7. **Annexe 3 :** Liste des participants